



HONORAIRES SYNDIC IMMEUBLE

PRESTATIONS PROPOSÉES	HONORAIRES TTC ¹			
• Gestion courante incluse dans le forfait annuel² : (selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble...)				
• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 120,00	€/lot	et 450,00	€/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 120,00	€/lot	et 400,00	€/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels) ET composé exclusivement de copropriétaires personnes morales	Entre 200	€/lot	et 400	€/lot
• Vacation horaire				
- heures ouvrables	Entre 50	€/h	et 80	€/h
- hors heures ouvrables	Entre 60	€/h	et 100	€/h
• Prestation individuelle : état daté Les autres prestations individuelles sont indiquées dans le catalogue.	240,00 € TTC			
• Location de salles chez le syndic	50,00 € TTC			
• Tirage des documents	0,24 € TTC / Page.			
• Prestations variables (travaux exceptionnels, placement des fonds...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé			

1 Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1 200,00. €

¹ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % inclus.
² Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par l'arrêté « HONELLE » du 19 mars 2010 modifiant l'arrêté du 2 décembre 1986 relatif aux mesures de publicité des prix applicables dans certains secteurs professionnels.